

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna – Technopole d'ARCHAMPS – 74 160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-cinq, le treize octobre à vingt heures,
le **Conseil communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois à Archamps, sous la Présidence de Monsieur Florent BENOIT, Président.

Nombre de membres :
en exercice : 49
présents : 30
procurations : 9
votants : 39

Date de convocation :
07 octobre 2025

PRESENTS : G. ZORITCHAK, S. BEN OTHMANE, Nicolas LAKS, J-L. PECORINI, P-J. CRASTES, A. CUZIN, B. GONDOUIN, D. THEVENOZ, G. BARON, E. ROSAY, M. MERMIN, L. VESIN, L. DUPAIN, J. BOUCHET, M. DE SMEDT, I. ROSSAT-MIGNOD, D. JUTEAU, D. CHAPPOT, J. CHEVALIER, P. DURET, S. DUBEAU, E. BATTISTELLA, B. FOL, A. MAGNIN, C. DURAND, S. RODRIGUEZ, F. de VIRY, M. SECRET, C. MERLOT, F. BENOIT

REPRESENTES : A. RIESEN par G. ZORITCHAK, P. CHASSOT par B. GONDOUIN, C. VINCENT par L. VESIN, S. LOYAU par I. ROSSAT-MIGNOD, G. NICOUD par J. BOUCHET, J-C. GUILLON par P. DURET, J-P. SERVANT par E. BATTISTELLA, H. ANSELME par A. MAGNIN, J. LAVOREL par F. BENOIT

EXCUSES : M. GENOUD, M. SALLIN, A. AYEB

ABSENTS : Nathalie LAKS, M. GRATS, V. LECAUCHOIS, D. BESSON, M-N. BOURQUIN, L. CHEVALIER, F. GUILLET

Secrétaire de séance : Madame Agnès CUZIN

Délibération n° c_20251013_rh_125

**Transformation et création de postes de direction
dans le cadre du nouvel organigramme**

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur Guillon, 12e Vice-Président,

La présente délibération propose la transformation de deux postes existants en postes fonctionnels de Directrice Générale Adjointe (DGA) ainsi que la création de deux nouveaux postes, dont un destiné à accompagner la Direction Générale des Services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Collectivité ;

Vu le projet de territoire 2020-2026 approuvé par délibération n° 20211213_cc_adm114 du Conseil communautaire du 13 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° c_20250414_fin_029 du Conseil communautaire du 14 avril 2025 modifiée portant adoption du budget primitif 2025 – Budget principal ;

Vu l'avis du Comité social territorial, réuni le 16 septembre 2025 ;

DELIBERE

Article 1 : transforme les deux postes suivants en postes fonctionnels de Directrice Générale Adjointe (DGA) :

- Le poste de Responsable du Pôle Organisation - Ressources est transformé en poste de DGA en charge des Services Supports.
- Le poste de Responsable du Pôle Social est transformé en poste de DGA en charge du Pôle Social.

Article 2 : crée les deux postes suivants :

- Un poste de DGA en charge de la Direction Générale Adjointe des Territoires.
- Un poste de support à la Direction Générale des Services, de catégorie A, cadre d'emplois des Attachés territoriaux.

Article 3 : rappelle que les crédits sont inscrits au budget principal – exercice 2025 – chapitre 012 - charges de personnel et frais assimilés.

Article 4 : autorise Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 39

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

La secrétaire de séance,
Agnès CUZIN



Le Président,
Florent BENOIT



Le Président certifie le caractère
exécutoire de cette délibération :

- Télétransmise en Préfecture le 17/10/2025
- Publiée le 17/10/2025

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.

